



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	7	6

OBJET : 29-3 - MUSEE PEYNET ET DU
DESSIN HUMORISTIQUE - ARTICLES ET
OUVRAGES - MODALITES D'ACHAT, DE
VENTE ET D'ECHANGE - FIXATION

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

177/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 26/01/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 1^{er} FEV. 2011

Pour le Maire,


Stéphane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 21 janvier 2011

Le vendredi 21 janvier 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 14/01/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Matthieu GILLI, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gilles DUJARDIN, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Marguerite BLAZY
M. André-Luc SEITHER à M. Georges ROUX
M. André PADOVANI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Yvette MEUNIER à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
Mme Edwige VERCNOCKE à M. Gilles DUJARDIN

Absents : M. Audouin RAMBAUD, Mme Edith LHEUREUX, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ARTICLES ET OUVRAGES - MODALITES D'ACHAT, DE VENTE ET D'ECHANGE - FIXATION

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Afin de satisfaire au mieux les visiteurs et de compléter efficacement le réapprovisionnement de la boutique, il est proposé de faire l'acquisition, comme chaque début d'année et en s'inspirant des meilleures ventes enregistrées lors du précédent exercice, d'articles divers (cartes postales, marque-pages, magnets, affiches et jeu de cartes) ainsi que de catalogues.

Parmi ces articles, un nouveau produit sera inclus, créé initialement dans les années soixante et ayant connu lors de son édition un succès aussi conséquent que celui rencontré par les bijoux fantaisies. Il s'agit d'un jeu de 55 cartes dont les figures ont été réalisées à partir de dessins de Raymond Peynet exposés au musée Peynet.

En conséquence, il est proposé l'achat et la mise en vente de ces différents produits et catalogues selon les quantités et les tarifs suivants :

Produits	Quantité achetée	Prix D'achat unitaire HT	Prix de vente unitaire	Quantité d'articles placés à la vente	Quantité d'articles placés à l'échange	Coût HT	Recette globale pour le musée
<i>Cartes postales Peynet</i>	1100	0,350 €	1,05 €	1100	0	385,00 €	1155,00 €
<i>Signes du zodiaque Peynet</i>	600	1,950 €	4,00 €	600	0	1170,00 €	2400,00 €
<i>Marque-pages Peynet</i>	400	0,350 €	1,10 €	400	0	140,00 €	440,00 €
<i>Magnets métal Peynet</i>	200	1,320 €	3,50 €	200	0	264,00 €	700,00 €
<i>Affiche place furstenberg</i>	200	1,609 €	5,00 €	190	10	321,80 €	950,00 €
<i>Affiche le fil de lune</i>	200	1,609 €	5,00 €	190	10	321,80 €	950,00 €
<i>Affiche le kiosque</i>	200	1,609 €	5,00 €	190	10	321,80 €	950,00 €
<i>Jeu de cartes Peynet</i>	100	4,60 €	12,00 €	95	5	460,00 €	1140,00 €

COUT TOTAL DES ACHATS TTC : 4 047,74 €
DONT TVA 19,6 % : 663,34 €
RECETTES PREVISIONNELLES : 8 685,00 €

Produits	Quantité achetée	Prix D'achat unitaire HT	Prix de vente unitaire	Quantité d'articles placés à la vente	Quantité d'articles placés à l'échange	Coût HT	Recettes globale pour le musée
<i>Catalogue Peynet de tout coeur</i>	100	16,35 €	23,00 €	100	0	1635,00 €	2300,00 €
<i>Le livre d'or de Mordillo</i>	10	10,66 €	14,99 €	10	0	106,60 €	149,90 €

COUT TOTAL DES ACHATS TTC : 1 837,39 €
DONT TVA 5,50 % : 95,79 €
RECETTES PREVISIONNELLES : 2 449,90 €

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que seuls 9 catalogues de Testu « La vie est belle » sur les 25 commandés, suite à la délibération du Conseil municipal du 26 novembre 2010, ont été livrés et facturés pour un montant de 94,50 €. Ce changement est dû à une rupture de stocks de la part du fournisseur. Le prix de vente reste quant à lui inchangé soit 13,99 € l'unité, avec des recettes prévisionnelles s'élevant à hauteur de 125,91 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

← **A l'unanimité**

- **APPROUVE** les modalités d'acquisition, d'échange et de vente des articles listés ci dessus ;
- **DIT** que les crédits relatifs à ces acquisitions sont prévus au BP 2011 chapitres 011 6065 et 011 6188 ;
- **ENTERINE** la modification apportée à la délibération du Conseil municipal du 26 novembre, portant sur le nombre de catalogues de Testu « La Vie est belle » mis en vente, soit 9 catalogues au lieu des 25 initialement commandés suite à une rupture de stock et sur les recettes prévisionnelles qui en découlent

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.29-3 - MUSEE PEYNET ET DU DESSIN HUMORISTIQUE - ARTICLES ET OUVRAGES - MODALITES D'ACHAT, DE VENTE ET D'ECHANGE - FIXATION -

Date de transmission de l'acte : 01/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 01/02/2011

Numéro de l'acte : DCM177-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110121-DCM177-11-DE

Date de décision : 21/01/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture